



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE

DU 19 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le VENDREDI 19 AVRIL 2024, à 18h30, le Conseil Municipal de Courtempierre, dûment convoqué par Monsieur BAUNARD Georges, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Courtempierre, sous la Présidence de Monsieur BAUNARD Georges, Maire.

**Date de la convocation** : 15 AVRIL 2024

**Etaient présents** : MM. BAUNARD Georges, CHONAVEY Nicolas, COMBY Didier, SNOECK Damien, THÉMÉ Christian, Mmes BLANCHÉ Karine, MOREIRA Cindy, VERMERSCH Sylvie, SANCHEZ DE JESUS Raquel, GUILLIN-VOLLETTE Malika, BATS Pascaline.

**Absent non-excuse** : Néant

Madame BATS Pascaline, se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux deux nouveaux conseillers municipaux. Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h33. Il demande à chacun et chacune de se présenter afin d'installer le nouveau conseil municipal.

#### **Ordre du jour** :

- 1- Élection du Maire
- 2- Élection des adjoints
- 3- Le Maire indique que sera ajouté à l'ordre du jour une délibération sur les indemnités des futurs maires et adjoints
- 4- Charte de l'élu local

#### **1- Élection du Maire** :

Malika GUILLIN-VOLLETTE se déclare candidate à la fonction de Maire.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, Malika GUILLIN-VOLLETTE recueille 11 voix sur 11.

**Malika GUILLIN-VOLLETTE est élue à l'unanimité à 18h45 et prend ses fonctions de Maire en suivant.**

En accord avec l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales qui stipule que « le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal », Mme La Maire indique souhaiter s'entourer de 3 adjoints à temps plein. Elle sollicite le vote du conseil municipal sur cette question avant de procéder à l'élection des adjoints.

**La proposition est approuvée à l'unanimité des conseiller-e-s présent-es à la séance.**



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

DU 19 AVRIL 2024

### **2- Élections des adjoints :**

#### **1<sup>ier</sup> adjoint :**

Pascaline BATS se déclare candidate à la fonction de 1<sup>ère</sup> adjointe.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, Pascaline BATS recueille 11 voix sur 11.

**Pascaline BATS est élue à l'unanimité à 18h55.**

#### **2<sup>ème</sup> adjoint :**

Sylvie VERMERSCH se déclare candidate à la fonction de 2<sup>ème</sup> adjointe.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, Sylvie VERMERSCH recueille 11 voix sur 11.

**Sylvie VERMERSCH est élue à l'unanimité à 19h02.**

#### **3<sup>ème</sup> adjoint :**

Karine BLANCHE se déclare candidate à la fonction de 3<sup>ème</sup> adjointe.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, Karine BLANCHE recueille 11 voix sur 11.

**Karine BLANCHE est élue à l'unanimité à 19h10.**

### **3- Délibérations Indemnités du Maire et des Adjointes :**

Mme La Maire informe le conseil municipal que les articles L. 2123-23 et L. 2511-35 du code général des collectivités territoriales stipulent que l'indemnité de fonction brute mensuelle des maires de commune de moins de 500 habitants est fixée au taux de 25,5% de l'IB 1027 ce qui correspond à une indemnité mensuelle brute de 1048,18 euros, et demande au conseil municipal de lui accorder l'indemnité maximale.

**La proposition est approuvée à l'unanimité des conseiller-e-s présent-es à la séance.**

Mme La Maire informe le conseil municipal que les articles L. 2123-24 L. 2511-34 et L. 2511-35 du code général des collectivités territoriales stipulent que l'indemnité de fonction brute mensuelle des adjoints au maire de communes de moins de 500 habitants est fixée au taux de 9,9% de l'IB 1027 ce qui correspond à une indemnité mensuelle brute de 406,94 euros et demande au conseil municipal d'accorder l'indemnité maximale à chacune des adjointes.

**La proposition est approuvée à l'unanimité des conseiller-e-s présent-es à la séance.**



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

DU 19 AVRIL 2024

### 4- Charte de l'élu local

Mme La Maire fait lecture de la charte de l'élu local et indique qu'elle demandera à chaque conseiller de signer cette charte lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h15.

Secrétaire de séance,  
Mme BATS Pascaline.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Bats', written over a faint circular stamp.

Le Maire,  
Mme GUILLIN – VOLLETTE Malika.





**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE ORDINAIRE**

**DU 19 AVRIL 2024**

**GUILLIN-VOLLETTE Malika**

A black ink signature consisting of several horizontal strokes.

**SANCHEZ DE JESUS Raquel**

**VERMERSCH Sylvie**

A black ink signature in a cursive style.

**COMBY Didier**

A black ink signature consisting of a large loop and a diagonal stroke.

**BATS Pascaline**  
**(Secrétaire de séance)**

A blue ink signature in a cursive style.

**BLANCHÉ Karine**

A blue ink signature in a cursive style.

**THÉMÉ Christian**

A black ink signature consisting of a few loops.

**BAUNARD Georges**

A black ink signature consisting of several horizontal strokes.

**SNOECK Damien**

**CHONAVEY Nicolas**

A black ink signature consisting of several loops.

**MOREIRA Cindy**

A blue ink signature in a cursive style.